

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Octobre 2019

Date de la convocation : 01/10/2019

Le sept octobre deux mil dix-neuf à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Présents : Mr Michel LESECQ, Mr Yoan PASCAREL, Mme Dominique ANDRE, Mr Olivier DESMAISON, Mme Sophie IRWAN

Pouvoirs : Mr Bernard PIERREFITE a donné pouvoir à Mme Dominique ANDRE

Mme Aleida MOLENKAMP a donné pouvoir à Mme Sophie IRWAN

Absents : Mme Madeleine PEYRAT, Mr Jean-Pierre LUÇON

A été nommé secrétaire : Mme Dominique ANDRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2019/22 - ATTRIBUTION DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 9	Votants : 7 dont 2 pouvoirs
- Présents : 5	Pour : 7
- Excusés : 4	Contre : 0 -
- Procurations : 2	Abstentions : 0 -

- Vu la délibération n° 2018/17 en date du 11 septembre 2018 prévoyant une opération pluriannuelle pour l'Aménagement de Bourg - et la consultation de bureaux d'études pour la désignation d'un maître d'œuvre.

- Vu la délibération n° 2018/23 en date du 8 novembre 2018 retenant le Cabinet Dejante VRD pour la maîtrise d'œuvre du projet.

- Vu la délibération n°2019/01 en date du 11 janvier 2019 approuvant l'avant-projet sommaire d'aménagement du centre bourg rédigé par le Cabinet Dejante VRD maître d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle :

Que la commune a sollicité une subvention de l'état au titre de la DETR 2019 pour un montant de 80 000 € et reste à ce jour en attente de la décision de Mr Le Sous - Préfet.

Qu'un marché de travaux pour l'aménagement de la place de l'église a été lancé par la commune sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions légales de l'article R.2123-1 ; 1 du code de la commande publique avec possibilité de négociation.

Cette consultation a été lancée le 12 juin 2019 pour une remise des offres fixée au 8 juillet 2019 12h00.

La consultation comprenait 3 lots :

- Lot 1- Voirie et réseaux divers
- Lot 2 - Aménagement paysagers
- Lot 3 - Fontaine

Neuf entreprises ont répondu à l'appel à candidature pour le marché susvisé.

⇒ Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 16 juillet 2019

⇒ Suite à l'analyse des offres par le maître d'œuvre Cabinet Dejante VRD

⇒ Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 28 août 2019

Après lecture et présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Pour le lot 1 : la proposition de **EUROVIA PCL** est la mieux disante en tenant compte des critères de choix pondéré définis, à savoir : valeur technique de l'offre 60%, prix de la mission 40%.

Pour le lot 2 : la proposition de **SEVE PAYSAGE** est la mieux disante en tenant compte des critères de choix pondéré définis, à savoir : valeur technique de l'offre 60%, prix de la mission 40%.

Pour le lot 3 : de ne pas retenir de proposition des entreprises candidates pour des raisons de restrictions budgétaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'analyse des offres présentée,
- ✓ **DECIDE** de retenir la proposition de Monsieur Le Maire ainsi que la décision de commission d'appel d'offre :
 - Pour le lot 1 : **EUROVIA PCL**, pour un coût global de **271 513.16 HT soit 325 815.79 TTC**
 - Pour le lot 2 : **SEVE PAYSAGE SARL** pour un coût global de **22 915.05 HT soit 27 498.06 TTC**
 - Pour le lot 3 : **De ne pas maintenir ce lot au titre du marché de travaux pour l'aménagement de la place de l'église pour des raisons de restrictions budgétaires dont la non obtention à ce jour de la subvention d'État – DETR**

Le coût total de ces travaux s'élève à **294 428.21 € HT soit 353 313.85 € TTC**

- ✓ **DECIDE** de l'exécution des travaux
- ✓ **SOLLICITE** les différentes tranches de financements départementaux dans le cadre du contrat de solidarité communale 2018 / 2020 pour un montant global de travaux de **294 428.21 € HT** auquel se rajoute la maîtrise d'œuvre **20 016.75 € HT** (cf délibération 2018/23 du 8/11/2018) soit un montant total de **314 444.96 € HT**

Au titre 2019 :

- **Tranche 2018 de 50 000 €**
- **Tranche 2019 de 37 237 € (25 000 € + 12 237 €)**
- **Tranche 2020 de 16 374 €**

Soit un total de 103 611 €

- ✓ **AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- ✓ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget

2019/23 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 9	Votants : 7 dont 2 pouvoirs
- Présents : 5	Pour : 7
- Excusés : 4	Contre : 0
- Procurations : 2	Abstentions : 0

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la délibération du SIVOM d' AYEN, en date du 13 septembre 2019 relative à la modification du périmètre et des compétences du Sivom d'Ayen suite à la demande de retrait de la Commune de Rosiers de Juillac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le retrait de la Commune de Rosiers de Juillac les modifications du périmètre avec le retrait de la Commune de Rosiers- de -Juillac et les modifications de statuts (aux articles 1 ,2 et 6) du 03 juillet 2014 .

PRECISE qu'il n'y a ni personnel, ni emprunts ni biens détenus.

SOLLICITE de Monsieur le Préfet l'intervention d'un arrêté préfectoral.

DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe que la déclaration de sinistre faite auprès de la compagnie d'assurance suite au vol du défibrillateur sous boîtier situé sur le mur de la mairie place de l'église a été classé sans suite. Le vandalisme à l'extérieur des locaux n'étant pas couvert par l'assurance.

La commune doit faire l'acquisition d'un nouvel appareil. La réparation de ce dernier étant à prix égal. Le conseil municipal approuve le devis de remplacement à neuf pour un montant de 1400.40 € TTC.

DEVIS Equipement Protection Individuel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'équiper les agents techniques en équipement de protection individuel notamment lors de la taille des arbres (casque, harnais..)

Le conseil valide le devis présenté d'un montant de 247.20 € TTC pour l'achat de ces EPI.

DEVIS EXTINCTEUR

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière visite de contrôle (21/05/2019) des extincteurs par Chronofeu à la salle Saint Libéral, il a été préconisé l'achat d'un extincteur complémentaire. Le conseil valide le devis présenté d'un montant de 225.56 € TTC pour l'achat de cet extincteur.

TROPHEE PETANQUE DES ELUS DE L'YSSANDONNAIS

Yoan Pascarel informe le conseil municipal que le trophée pétanque des élus du canton de l'Yssandonnais organisée par la commune de Saint-Robert le samedi 28 septembre a été remporté par la commune d'Objat au cours d'une journée pleine de convivialité.